

Cfdt:

FGTE
CHEMINOTS

RÉFORMES DES RETRAITES TOUS CONCERNÉS, TOUS MOBILISÉS LE 19 JANVIER

UN PROJET DE RÉFORME INJUSTE ET INJUSTIFIÉ

ON POUVAIT CRAINDRE LE PIRE, ON N'A PAS ÉTÉ DÉÇU !

Le 10 janvier, la Première ministre a détaillé le contenu du projet de loi sur les retraites.

Deux mesures structurent ce projet : **le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.**

Rappelons-le, le système de retraites par répartition n'est pas en danger. Les 12 Milliards d'€ de déficit brandis par le Gouvernement ne représentent, en réalité, que 3% des dépenses annuelles liées aux retraites en France. **Les arguments financiers utilisés par le Gouvernement servent à agiter la peur pour faire passer une réforme brutale et que rien ne justifie.**

Pire, le choix de cette réforme est de faire peser la question du financement uniquement sur les salariés, au mépris de toute justice sociale et d'idées nouvelles de répartition des financements.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, ceux qui exercent des métiers pénibles, pour lesquels l'allongement de la durée des carrières rend le risque d'inaptitude encore plus fort, et dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population. **Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite et renforcer les inégalités femmes-hommes.**

**STATUTAIRES ET CONTRACTUELS,
NOUS SOMMES TOUS TOUCHÉS ET TOUS CONCERNÉS.**

1
Âge et durée

64 ANS ET ACCÉLÉRATION DU RYTHME D'AUGMENTATION DES DURÉES DE COTISATION.

Le projet de réforme prévoit un recul des droits clair et net. Deux sujets majeurs l'illustrent : le recul de l'âge d'ouverture des droits de deux ans et l'accélération des mesures de la loi «Touraine» de 2014. En clair, la double peine pour tous les salariés. Non seulement le droit au départ est reculé de deux ans pour tous mais il faudra cotiser plus longtemps pour de plus nombreux salariés.

En effet, les agents à partir des générations 1970 (Sédentaires) et 1973 (ADC) passeront à 172 trimestres de cotisations obligatoires.

2
Agiissons !

LE 19 JANVIER, TOUS MOBILISÉS POUR FAIRE GAGNER NOS DROITS !

Face à ce projet de réforme paramétrique particulièrement injuste, il est nécessaire de nous mobiliser nombreux.

La Confédération CFTD a exprimé très clairement son opposition à ce projet et appelle à la mobilisation le 19 janvier.

LA CFTD CHEMINOTS PARTICIPERA À L'INTERFÉDÉRALE QUI RÉUNIRA JEUDI 12 JANVIER LES 4 ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES À LA SNCF, AFIN DE DÉTERMINER LES MODALITÉS D'ACTION À VENIR.

**CE PROJET DE RÉFORME EST INJUSTE,
BRUTAL ET NOUS TOUCHE TOUS.**

**TOUS MOBILISÉS LE 19 JANVIER POUR FAIRE
RECULER LE GOUVERNEMENT !**



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



[@cfdtcheminots](https://twitter.com/cfdtcheminots)



[CFDTcheminots_officiel](https://www.instagram.com/cfdtcheminots_officiel)